

COPIE

Décret n° 2019 - 11 du 14 janvier 2019  
portant nomination des membres du Conseil consultatif des personnes  
vivant avec handicap

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu la loi organique n° 26-2018 du 7 août 2018 déterminant l'organisation et le fonctionnement du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap ;

Vu le décret n° 2017- 371 du 21 août 2017 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017 - 373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018-482 du 26 décembre 2018 fixant les modalités de sélection des membres ayant voix délibérative au sein du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap ;

DECRETE :

Article premier : Sont nommés membres du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap :

a) Les membres avec voix délibérative

Au titre des associations des personnes handicapées motrices :

- M. Dilon Jager AKOUELE MBENGUE ;
- Mme Marie BOUANGA ;
- M. Guy Serge NDOMBI ;
- M. Castard NZAOU PAMBOU ;
- M. Wilberg Clarkson KOUKA-KANDZA ;
- M. Brice Médard NKOUKA ;
- Mme Françoise Nadège KOUMONO KENGUE ;
- M. Jean Claude NDZABA.

Au titre des associations des aveugles et déficients visuels :

- M. Armand NDINGA OKOSSA ;
- M. Dieudonné MBIMI ;
- M. Kevin BAKEDILA MIZERE ;
- M. Clovis NKOUTOU MAMPASSI ;
- M. Claudier KOKOLO ;
- Mme Claire MPORI ;
- Mme Justine EBOLI ;
- M. Hugues BOUKELE.

Au titre des associations des sourds et déficients auditifs :

- M. Parfait SONGO ;
- Mme Philomène NGOLO-APPA ;
- M. Davy MAKOSSO ;
- M. Alain Denis MERCIER ;
- M. Jacques EKOKO ;
- M. Christophe NIAMAZO ;
- Mme Petunia KOMBO ;
- M. Jean Arsène BOUTA.

Au titre des associations des personnes atteintes d'albinisme :

- M. Jhony Chancel NGAMOUALA ;
- M. Symphorien AYARA LENGOUNGA ;
- M. Roland Boyault MAYALA ;
- M. Odrie BONAZEBI NSANA ;
- Mme Jeanny Koubemba MBOUTANY ;
- M. Bothrel Ardent Vanny BITSOUMANOU ;
- M. Lavy EBEAHO NDOUMA ;
- Mme Khari Sylvia OKANDZA INIANGA.

Au titre des associations des femmes vivant avec handicap :

- Mme Irène BANDZA ;
- Mme Hortense MASSOLOLA ;
- Mme Esther Parfaite Marina BABANZILA ;
- Mme Diane OKABI ;
- Mme Elie Cady KANI ;
- Mme Patricia MALANDA ;
- Mme Françoise DALOKOU ;
- Mme Eulalie LOKO.

Au titre des associations des parents des déficients intellectuels :

- M. Isidore DIANSONDE ;
- M. Roméo Patchis KIKOMO ;
- Mme Japhie Flora Reine MAYOUMA MBALOUA ;
- Mme Rosine INDANGUI ENGONDZALA ;
- Mme Sylvanie Nadège MACK BOUESSO ;
- M. Richard TSONO ;
- M. Amir BOUKAKA ;
- Mme Solène Sophia Tania N'LEMVO NZOKAFOUKA.

Au titre des associations ou organismes œuvrant dans le domaine du handicap :

- Docteur Assitou BODZONGO CANTEY CISSE, Fondation Congo Assistance ;
- M. Brice Anicé MALELA, Caritas Congo ;
- Major Emma Irène NZINGOULA, Armée du Salut ;
- Mme Constance Edwige LOUHAMBANOU, Fondation Sur Un Pied d'Égalité ;
- M. André KABI, Association Handicap Afrique.

Au titre des individualités vivant avec handicap et/ou œuvrant en faveur des personnes vivant avec handicap :

- M. Jean De Dieu GOMA ;
- Mme Joëlle Emmanuelle AKOUELE.

Au titre d'un résident des associations ou organismes des personnes vivant avec handicap par département :

- M. Aloïse PAKA, Département du KOUILOU ;
- M. David BELELO, Département du NIARI ;
- M. Eric Luc MBEDI, Département de la BOUENZA ;
- M. Richard Alain NGOYO, Département de la LEKOUMOU ;
- Mme Félicité PAMBOU, Département du POOL ;
- M. Fernand IPARA, Département des PLATEAUX ;
- M. Anicet Blaise DOLYBARD, Département de la CUVETTE ;
- Mme Pélagie YOKA, Département de la CUVETTE OUEST ;
- M. François Richard MONDZAKE KOUMBA, Département de la SANGHA ;
- M. Timothée BOTAMBA, Département de la LIKOUALA ;
- M. Gaston YOMO, Département de POINTE-NOIRE ;
- M. Hermann KOYO, Département de BRAZZAVILLE.



b) Les membres avec voix consultative :

Au titre des organisations de recherche dans le domaine du handicap :

- Docteur Norbert Edgard LAMINI NSOUNDHAT, représentant du Groupe d'études et de recherche en rhumatologie et rééducation ;
- M. Alain MBEMBA, représentant de l'association pour la promotion de la santé mentale.

Au titre des organisations syndicales des salariés :

- M. Jean François MITOUHOUIDI NGANGA, représentant de la confédération des travailleurs du Congo ;
- M. Jean Charles MANIONGUI, représentant de la confédération syndicale du Congo.

Au titre des organisations professionnelles d'employeurs :

- M. Jean GALESSAMY IBOMBOT, représentant de la confédération générale du patronat du Congo ;
- M. Jean Jacques SAMBA, représentant de l'union patronale et interprofessionnelle du Congo.

Au titre du ministère en charge des affaires sociales :

- M. DIANZITOUKOULOU Guy Landry Brice

Au titre du ministère en charge de l'action humanitaire :

- M. BOULINGUY MALOUANGOU Samory

Au titre du ministère en charge des finances :

- M. NDINGA François

Au titre du ministère en charge du commerce :

- M. Victor NGOUILOU-MPEMBA

Au titre du ministère en charge de la santé :

- M. Urbain LEMBEMOKO

Au titre du ministère en charge du plan :

- Mme Francine ITOUA-APOYOLO

Au titre du ministère en charge des travaux publics :

- M. Marcel MAPANGA

Au titre du ministère en charge du travail :

- M. Stani ONDZE

Au titre du ministère en charge des sports :

- M. Jonas BAMANA

Au titre du ministère en charge de la jeunesse, dont une jeune fille :

- M. Auxence AVOUIDINTSI
- Mme Noelcia BIAWAKOU LOUKABOU

Au titre du ministère en charge de la promotion de la femme :

- Mme Marina OGNAMI OFINIPORE

Au titre du ministère en charge de la culture :

- M. Amédée Ghyslain MOUSSOUNGOU

Au titre du ministère en charge de la communication :

- M. Guy Paulin DIBAKALA

Au titre du ministère en charge de la justice :

- Mme Chancelle Nuptia Joklesse MBEMBA TALANSI

Au titre du ministère en charge de la formation qualifiante :

- M. Joseph MILANDOU KISSITA

Au titre du ministère en charge de l'emploi :

- Mme Modestine Collette TATYS COSTODES

Au titre du ministère en charge des transports :

- M. Joseph Gabriel MOKIMA

Au titre du ministère en charge de la construction :

- Mme Pamela MAMPOUYA

Au titre du ministère en charge de la recherche scientifique :

- M. Patrick Hugues MAVOUNGOU

Au titre du ministère en charge de la fonction publique :

- M. Jean Marie Chrysostome LOUBASSOU

Au titre du ministère en charge des nouvelles technologies.:

- Mme Clodia Sylvie Flore Mireille OGNELET

Au titre du ministère en charge de la défense nationale :

- Mme Gisèle Marie Parfaite DHELLO MAGNOUNGOU

Au titre du ministère en charge de l'enseignement supérieur :

- Mme Gertrude IBOMBO ISSE

Au titre du ministère en charge de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation :

- Mme Tropheta BONGO

Au titre du ministère en charge de l'enseignement technique et professionnel :

- Mme Lydie Mireille LOCKENIA

Au titre du ministère en charge de la décentralisation :

- M. André OBOMBE

Au titre du ministère en charge des petites et moyennes entreprises :

- M. Sledge Rostand Rively PENGONE

Au titre du ministère en charge de l'artisanat :

- Mme Irénée Marie Flora BANOUANINA


Au titre du ministère en charge du secteur informel :

- Mme Ida Maria La Fleur MASSAMBA.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. / -

2019-11

Fait à Brazzaville, le 14 janvier 2019



Denis SASSOU - N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,



Clément MOUAMBA. -

La ministre des affaires sociales et  
de l'action humanitaire,



Antoinette DINGA DZONDO.-

Le ministre des finances et du  
budget,



Calixte NGANONGO.-